



Région Bretagne | Rannvro Breizh | Rejion Bertègn  
Direction de l'Espace territorial Armor  
Antenne des transports de Saint-Brieuc  
Personne chargée du dossier : Romain FERDINANDI, Adjoint  
à la Cheffe de service

Courriel : [antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh)

→ Référence à rappeler dans toutes vos correspondances  
N° : STBRIEUC\_14/DETARMOR/antenne de St-Brieuc/SA

Mesdames et Messieurs les Maires

Saint-Brieuc, le 30 mars 2021

Objet : circuits de transport scolaire - réseau BreizhGo  
PJ : formulaire de demande de création d'un point d'arrêt

Madame la Maire, Monsieur le Maire,

La Région Bretagne est responsable de la mise en œuvre des transports scolaires, hors agglomération.

En amont de la prochaine rentrée scolaire, afin de cerner au mieux les besoins nouveaux de desserte ou d'adaptation des circuits scolaires régionaux sur votre commune, nous souhaitons recueillir, à l'appui des demandes des familles, votre avis au regard notamment du caractère primordial de la sécurité des usagers, de l'impact de la multiplication des arrêts sur la durée des trajets. Nous souhaitons également collecter toute suggestion de suppressions d'arrêt qui permettrait de réduire la durée des trajets actuels et ainsi améliorer les conditions de transport des élèves.

Il est important de souligner que lorsque les familles ne sont pas en capacité de déposer leur enfant au point d'arrêt, comme préconisé, l'aménagement de cheminements piétons le long des axes routiers peut fortement améliorer la sécurité des parcours. Cet aménagement est de la compétence des collectivités gestionnaires de voirie.

Vous trouverez, ci-joint, le formulaire de demande de création de point d'arrêt, à compléter et transmettre, scanné, **pour le 31 mai 2021 au plus tard**, par courriel à : [antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh](mailto:antennedesaintbrieuc.transports@bretagne.bzh),

Pour garantir le transport des usagers scolaires dans de bonnes conditions de sécurité, en respectant les temps de trajet énoncés, l'accès aux axes routiers doit toujours être assuré tout au long de l'année scolaire.

Il est ainsi essentiel que les arbres situés sur le parcours soient élagués pour permettre le passage des cars. De même, il est primordial que vous communiquiez à l'antenne des transports de St-Brieuc la liste des travaux que vous programmez sur la voirie communale empruntée par les cars, quinze jours en amont de leur démarrage.

Il est également fondamental que les déviations envisagées tiennent compte du passage des cars sur ces axes ou que les horaires des services scolaires soient pris en compte lorsque les horaires des chantiers sont déterminés.

Lorsqu'un axe routier est temporairement fermé, les transporteurs doivent pouvoir vérifier sur le terrain, en amont du début du chantier, que les déviations envisagées sont accessibles aux cars et informer au mieux les familles de toute modification de parcours.

RÉGION BRETAGNE  
283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | [www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

RANNVRO BREIZH  
283 bali ar Jeneral Patton – CS 21101 – 35711 Roazhon cedex 7  
Pgz : 02 99 27 10 10 | [www.breizh.bzh](http://www.breizh.bzh)

[twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh)

Adresser toute correspondance sous forme impersonnelle à Monsieur le Président du Conseil régional de Bretagne.

SIRET : 233 500 016 00040 • TVA intracommunautaire : FR10 233 500 016

Vous remerciant pour votre collaboration, je vous prie de croire, Madame la Maire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

La Cheffe de service de l'antenne des transports  
de St-Brieuc,



Françoise CREACH